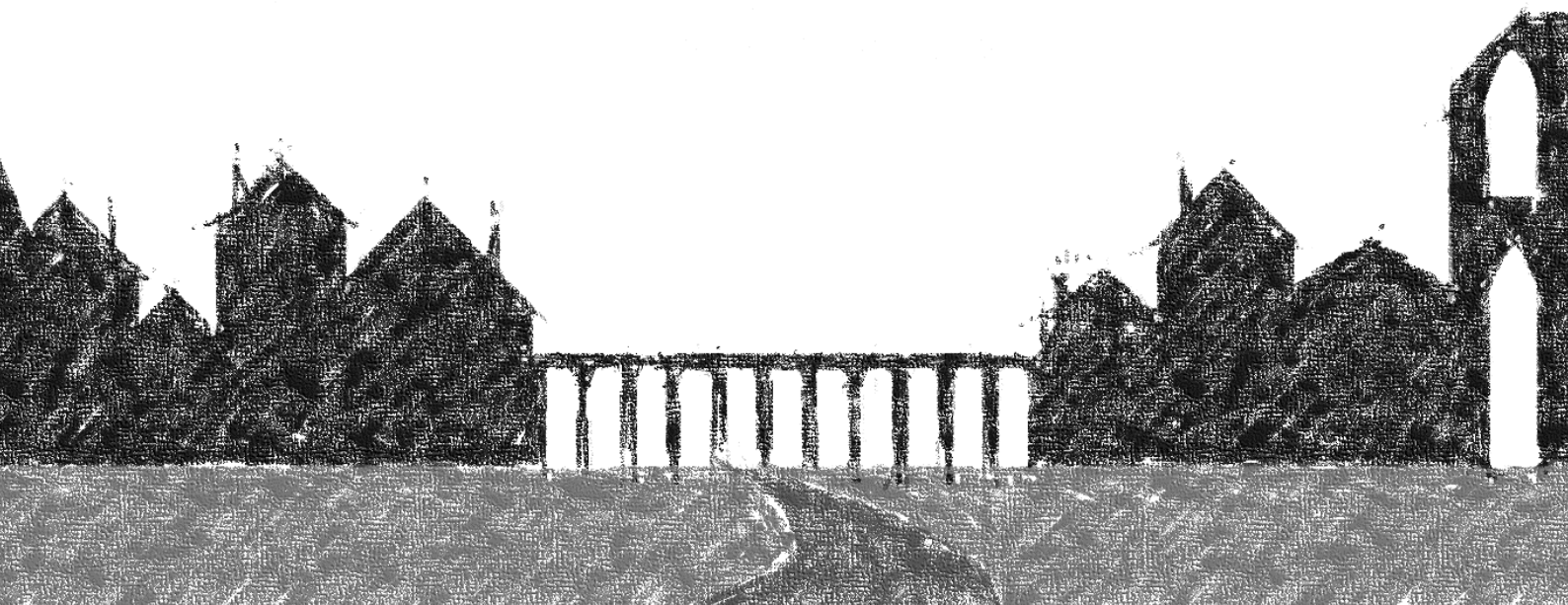




Plan de communication Programme 2023-2024



SOMMAIRE

1

Qu'est-ce que le SAGE ?

2

Le territoire du SAGE

3

Historique du SAGE

4

Le plan de communication dans le SAGE

6

Le plan de communication : état des lieux

8

Stratégie : enjeux et objectifs opérationnels

9

Programme d'actions et de sensibilisation

11

Fiches actions

QU'EST-CE QUE LE SAGE ?

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un **outil de planification**, institué par la loi sur l'eau de 1992, **visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau**.

Déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau (élus, usagers, société civile, services de l'Etat) du territoire, regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE).

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides.

Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs.



Le SAGE comprend :

- Un **plan d'aménagement et de gestion durable** (PAGD) qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation,
- Un **règlement**, accompagné de **documents cartographiques**, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD.



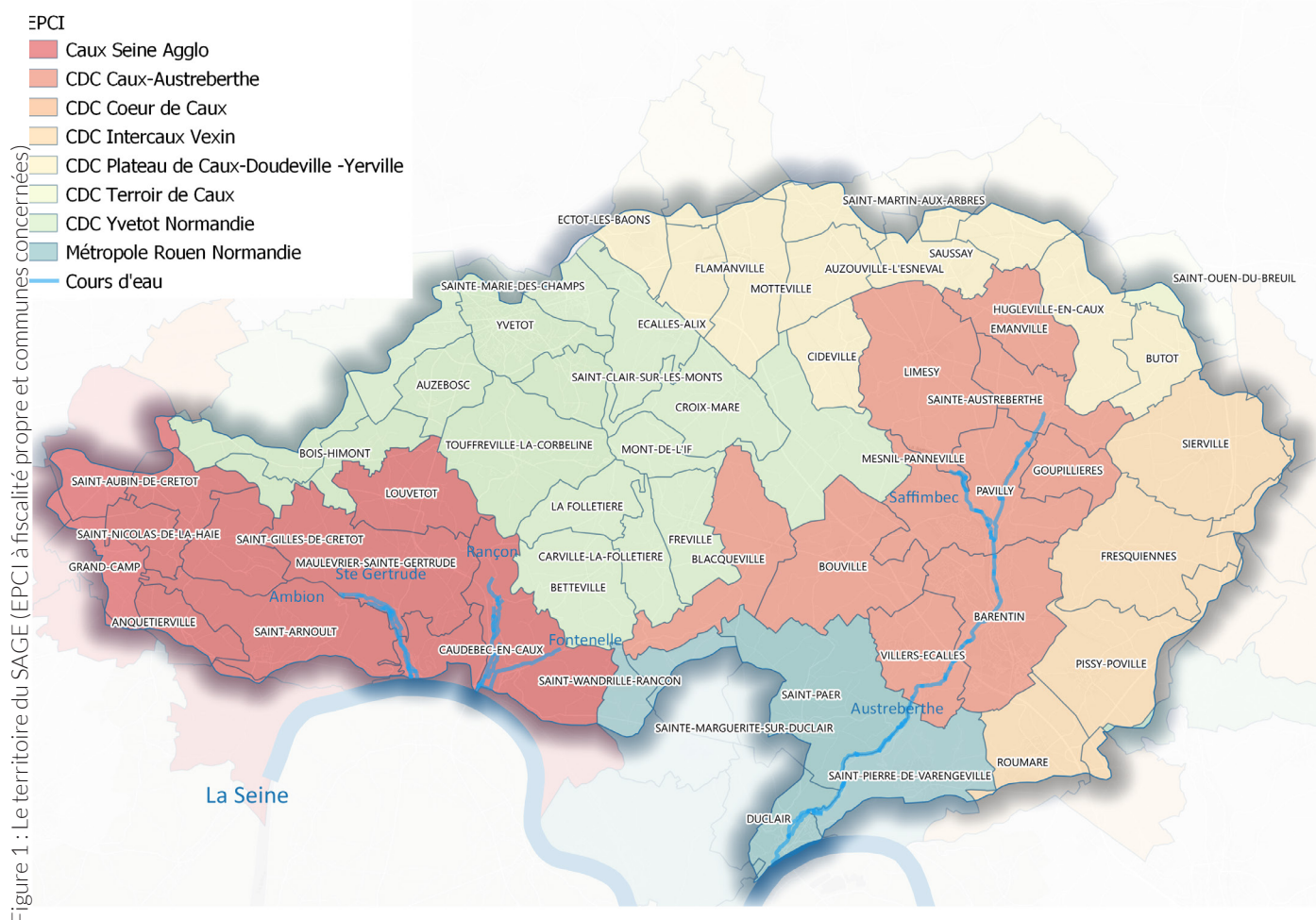
PORTÉE JURIDIQUE

- Le **PAGD est opposable aux pouvoirs publics** : tout programme, projet ou décision prise par l'administration, directement ou indirectement, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques doit être compatible avec le PAGD,
- Le **règlement est opposable aux tiers** : tout mode de gestion, projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être conforme avec le règlement.

LE TERRITOIRE DU SAGE DES SIX VALLÉES

Le territoire du SAGE des six Vallées est situé dans le département de la Seine-Maritime en rive droite de la Seine entre Duclair et Rives en Seine. Son périmètre hydrographique correspond aux Bassins versants des rivières Austreberthe, Saffimbec, Fontenelle, Rançon, Sainte Gertrude et Ambion. Il regroupe 65 communes où résident approximativement 65 600 habitants.

Le SAGE des six Vallées est riverain avec le SAGE Cailly Aubette Robec à l'Est et le SAGE du Commerce à l'Ouest.



HISTORIQUE DU SAGE DES SIX VALLÉES

La préservation de l'eau et des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique sont fondamentales pour l'avenir de nos territoires. Conscients de cela, les élus des Syndicats des bassins versants Caux-Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec ont souhaité mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

C'est ainsi qu'après plus d'une décennie d'actions sur la prévention du risque d'inondation, et conscients qu'une gestion concertée et durable est nécessaire dans le domaine de l'eau, les Syndicats Mixtes des Bassins Versants de l'Austreberthe-Saffimbec et de Caux-Seine ont délibéré à l'unanimité en 2013 pour lancer une **démarche commune d'élaboration de SAGE**.

Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin a été saisi pour valider la démarche d'urgence du SAGE en mars 2013. Après s'être assuré que le SAGE était un outil pertinent pour répondre aux enjeux de l'eau du territoire, le Préfet de Seine-Maritime a invité par courrier du 1er août 2013 les syndicats de Caux-Seine et de l'Austreberthe à démarrer l'élaboration du document. La Commission Locale de l'Eau a démarré les travaux d'élaboration du SAGE en 2015. Ce dernier a été **validé par le Préfet de la Seine Maritime le 7 mars 2022**.

Elaboration du SAGE des six Vallées: les étapes clés

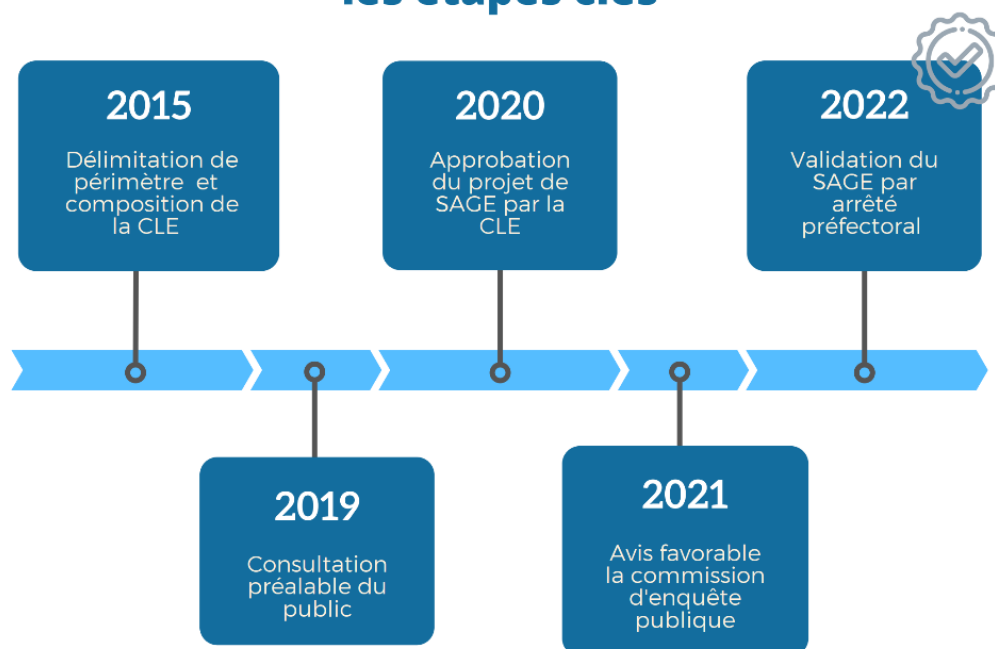


Figure 2 : Historique des phases d'élaboration du SAGE

LE PLAN DE COMMUNICATION DANS LE SAGE

Les mesures pédagogiques, de communication et de sensibilisation, sont indispensables à la compréhension des enjeux du SAGE par les différents acteurs du territoire et le grand public. En effet, une bonne compréhension favorise une meilleure acceptation de l'évolution des usages de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

Cette volonté de la CLE a été traduite lors de la rédaction du PAGD comme suit :

- **Disposition 2 : renforcer les liens entre maitrises d'ouvrages intervenant sur le petit, le grand cycle de l'eau et l'aménagement du territoire.**

« La structure porteuse du SAGE réalise, dans les deux ans suivant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE, un guide destiné aux collectivités territoriales et à leurs groupements compétents, notamment aux services instructeurs d'urbanisme, indiquant les attentes du SAGE pour chacune des grandes thématiques traitées et présentant des exemples concrets pour y répondre. Ce guide traite notamment de la déclinaison du SAGE dans les documents d'urbanisme. »

- **Disposition 5 : communiquer sur les enjeux du territoire du SAGE et promouvoir les bonnes pratiques.**

« La structure porteuse du SAGE établit, dans l'année suivant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE, un plan de communication pluriannuel spécifique et adapté à chaque acteur (grand public, scolaires, élus, usagers, professionnels de l'aménagement, ...) sur les divers enjeux du SAGE. Il s'appuie sur différents outils (journaux communaux, guides techniques, sites internet, animations, expositions, manifestations diverses, visites de terrain et sorties pédagogiques) permettant de faire connaître les dispositions et règles du SAGE aux acteurs du territoire. Il vise notamment l'adaptation des comportements face au changement climatique et porte sur l'ensemble des thématiques. »

- **Disposition 23 : lutter contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes**

« La structure porteuse du SAGE établit une stratégie de communication et sensibilisations aux bonnes pratiques de gestion de ces espèces. »

- **Disposition 26 : établir une stratégie de valorisation des zones humides et les valoriser auprès de la population**

« La stratégie étudie la possibilité de valoriser des zones humides avec, par exemple, la mise en œuvre de parcours pédagogiques, l'aménagement à destination du grand public ou l'organisation d'animations pédagogiques. »

- **Disposition 33 : limiter l'impact de la gestion forestière sur les ruissellements**

« La structure porteuse du SAGE initie et développe un dialogue en ce sens avec les acteurs de la gestion forestière (particuliers, coopératives, ONF) sur le devenir des espaces boisés et sur leur gestion au regard des enjeux de limitation et de maîtrise des ruissellements. Elle priorise ces actions de sensibilisation sur les zones prioritaires de talweg et versant de priorité 1 et 2 identifiées en partie V.B du présent document. »

- **Disposition 35 : améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines lors des projets de renouvellement ou de requalifications urbaines**

« La structure porteuse du SAGE identifie, en partenariat avec les collectivités ou leurs groupements compétents, des sites artificialisés anciennement utilisés, voire en friches, qui pourraient constituer des projets pilote pouvant servir de base de réflexion à des journées de sensibilisation, de discussion et d'échanges sur la désimperméabilisation des sols. »

Les objectifs prévus pour chaque thématique sont les suivants :

Enjeu Milieux aquatiques et associés	Enjeu Gestion quantitative de la ressource en eau	Enjeu Qualité des eaux	Enjeu Maîtrise des ruissellements et lutte contre les inondations
Une information des propriétaires riverains, jardins collectifs, agents techniques et élus autour des « bonnes pratiques » de gestion des mares, des cours d'eau et des bandes rivulaires ;	Pour le risque de sécheresse afin de favoriser les changements de comportement et notamment la réalisation d'économies d'eau par les particuliers, les collectivités, les industriels et les agriculteurs.	Les conséquences sanitaires de l'usage des pesticides ainsi que, plus globalement, les conséquences d'une dégradation de la qualité des eaux brutes sur le prix de l'eau, la vie aquatique, ...	Les services environnementaux rendus par les couverts permanents, notamment les coûts évités en matière de protection. Ce chiffrage servira notamment à sensibiliser et appuyer la stratégie retenue ;
Une communication auprès des différentes activités de loisirs (kayak, pêche, ...) pour concilier au mieux ces activités et le respect des milieux naturels aquatiques ;		La problématique des macrodéchets retrouvés dans les cours d'eau et impactant les milieux aquatiques ;	Une sensibilisation auprès des professionnels de l'aménagement urbain sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, sur les formes urbaines à privilégier, sur l'adaptation du bâti au dérèglement Climatique et sur la désimperméabilisation à engager ;
Une communication auprès des opérateurs professionnels des travaux publics, des services des collectivités, des particuliers et des jardinerie sur les bonnes pratiques pour limiter la propagation des plantes invasives ;		Une communication auprès des propriétaires et exploitants dont les terrains sont situés sur les zones d'érosion prioritaires identifiées en partie V.B du présent document.	Une communication auprès des propriétaires et exploitants dont les terrains sont situés sur les zones d'érosion prioritaires identifiées en partie V.B du présent document ;
Une communication auprès des propriétaires et exploitants dont les terrains sont situés sur les zones d'érosion prioritaires identifiées en partie V.B du présent document.			Sur la culture du risque.

LE PLAN DE COMMUNICATION : ÉTAT DES LIEUX

► Outils de communication existants

Un recensement des outils existant est nécessaire afin de déterminer les actions à faire perdurer, à valoriser, ou encore à mettre en place. L'idée étant de pouvoir valoriser au mieux ce qui est déjà en place. Ce recensement a été fait par le Syndicat de Bassin Versant Austreberthe-Saffimbec.

Outils et animations pour le SMBV Austreberthe-Saffimbec

Outil/anim	Type	Cible	Coût en 2022		Commentaire
Donnons vies aux mares	Animation	Scolaire	2700,00€	Prestataire	A reconduire
Fête de la Nature	Evènement	Grand public	5500,00€	SMBVAS	A reconduire
Animations scolaires	Animation	Scolaire	4000,00€	SMBVAS	A affiner
Animations grand public trimestriel	Animation	Grand public		SMBVAS	
Site internet SMBVAS	Support - site internet	Tout public		SMBVAS	A mettre à jour
Phototèque	Support - module internet	Grand public		SMBVAS	Mise à jour régulière
Rand'eau	Animation	Grand public		SMBVAS	
Parcours extérieur CERT	Aménagement	Grand public		SMBVAS	A valoriser
Scénographie - exposition permanente «Vivre avec le risque»	Aménagement	Grand public		SMBVAS	A valoriser
Réseaux sociaux	Support	Grand public		SMBVAS	
Journal inf'eau	Livable	Grand public	1460,00€	SMBVAS	
Newsletters mare	Livable	Propriétaire mare		SMBVAS	Changer de format : newsletters mailing
Newsletters agricole	Livable	Agriculteurs		SMBVAS	Idem newsletter mare
Rapports d'activité	Livable	Tout public		SMBVAS	
ATE	Animation	Scolaire	3300,00€	SMBVAS/école/presta	ATE à Pavilly. Une autre à Duclair et deux nouvelles ATE sont en train de se mettre en place sur le territoire.
Club PCS	Animation	Elus	500,00€	SMBVAS/presta	
Journée des éluEs	Animation	Elus		SMBVAS/presta	A reconduire
Plaquette urbain - gestion des eaux pluviales	Livable	Aménageurs du territoire		SMBVAS	A valoriser
Maquette rivière	Outil pédagogique	Tout public		SMBVAS/prêt	
Maquette 3 bandes	Outil pédagogique	Tout public		SMBVAS/prêt	
Maquette SMBVAS	Outil pédagogique	Tout public		SMBVAS/prêt	
Livret pour les élus	Livable	Elus		SMBVAS	A mettre à jour
Guide du SAGE	Livable	Techniciens		SAGE	A valoriser
Diagnostic de vulnérabilité	Animation / livrable	Tout public		SMBVAS/presta	En attente du PAPI RLA
Diagnostic mare	Animation	Propriétaire mare		SMBVAS	Voir pour faire des diagnostics participatifs
Repères de crues	Aménagement	Tout public		SMBVAS	En attente du PAPI RLA
Plaquette institutionnelle	Livable	Tout public		SMBVAS	

Outils et animations pour le SMBV Caux-Seine

Outil/anim	Type	Cible	Coût sur 2022	Commentaire
Animations scolaires	Animations	Scolaire		SMBVCS
Plaquette urbain - gestion des eaux pluviales	Livable			SMBVCS
Site internet	Support - site internet	Tout public		SMBVCS
Rapport d'activité	Livable	Tout public		SMBVCS
Plaquette houe rotative	Livable			SMBVCS
Roll'up agricole Roll'up rivière	Livable		1500	SMBVCS
Maquette SMBVCS	Outil pédagogique	Tout public		SMBVCS

► Moyens humains et financiers mobilisables

Le SAGE porte sur deux territoires : celui du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, et le territoire du Syndicat de Bassin Versant de Caux-Seine.

L'animatrice du SAGE ne peut consacrer à la communication qu'un temps réduit au vu des autres missions qui lui sont attribuées. Elle pourra s'appuyer cependant sur la compétence des agents techniques des deux Syndicats de Bassins Versants pour la conception des outils ou la réalisation d'actions thématiques lorsque cela sera pertinent.

Un budget annuel cumulé des deux SMBV d'environ 20 000 € a été mobilisé pour des actions de communication et de sensibilisation répondant à plusieurs enjeux du SAGE.

STRATÉGIE : ENJEUX ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

L'objectif du plan de communication de sensibilisation du SAGE des 6 Vallées est d'une part de mieux faire connaître le SAGE et ses dispositions ; faire connaître l'état des masses d'eau et des milieux afin de conduire à leur bonne gestion et leur protection, et à promouvoir les bonnes pratiques. Il vise également à adopter une cohérence globale à travers la formalisation de ce plan de communication.

En effet, aujourd'hui les deux SMBV portent chacun de leur côté leurs actions de communication. Bien que les deux structures aient mis en place des actions de communication et de sensibilisation en lien avec les enjeux du SAGE, il n'y a pas de cohérence, ou de fil conducteur, sur l'ensemble du territoire.

L'élaboration du plan de communication du SAGE devait **répondre à plusieurs enjeux** :

- proposer un programme concerté et en adéquation avec les moyens humains et matériels disponibles,
- permettre d'établir une ligne directrice conjointe entre les deux structures,
- valoriser les actions et outils déjà mises en œuvre, notamment le Centre Eau Risque et Territoire, les parcours pédagogiques, l'espace scénographie, ...
- harmoniser les actions sur l'ensemble du territoire,
- adapter la communication et les opérations de sensibilisation aux différents publics cibles

PROGRAMME D' ACTIONS ET DE SENSIBILISATION

N° Action	Intitulé de l'action	Cible	Type	Fréquence	Lien avec les dispositions du PAGD
-----------	----------------------	-------	------	-----------	------------------------------------

Enjeu 1 : Assurer une mise en oeuvre efficace du SAGE

1.1	Elaboration du guide du SAGE	Elus	Plaquette	1 fois	D.2
1.2	Présentation du SAGE	Services de l'état	Atelier	1 fois	D.2
1.3	Présentation du SAGE	Services de planification urbaine	Atelier	1 fois	D.2
1.4	Présentation du SAGE	Services instructeurs de permis de construire	Atelier	1 fois	D.2
1.5	Présentation du SAGE	Services Eau potable et assainissement	Atelier	1 fois	D.2
1.6	1/2 journée thématique de sensibilisation des élus aux thématiques du SAGE	Elus	Journée thématique	1 fois	D.5
1.7	Fête de la Nature	Grand public	Journée thématique	1 fois / an	D.5
1.8	Site internet dédié au SAGE	Partenaires techniques	Site internet	1 fois	D.5
1.9	Faire la promotion des classes d'eau et proposer des animations	Scolaires	Animation	En fonction des demandes	D.26
1.10	Aire Terrestre Educatives	Scolaires	Animation	3 ans	

N° Action	Intitulé de l'action	Cible	Type	Fréquence	Lien avec les dispositions du PAGD
-----------	----------------------	-------	------	-----------	------------------------------------

Enjeu 3 : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

3.1	Plaquette des bonnes pratiques de gestion de cours d'eau	Riverains cours d'eau	Plaquette	1 fois	D.5 et D.23
3.2	Sensibilisation des usagers des jardins partagés en bordure de cours d'eau	Riverains cours d'eau	Journée thématiques	1 fois/an	D.5 et D.23
3.3	Formation des agents techniques pour l'entretien des mares et des bordures de cours d'eau ; point EEE	Agents techniques des CT	Journée thématique	1 fois/an	D.5 et D.23
3.4	Animations mares	Scolaires	Animation	A définir	D.26
3.5	Panneau sur les mares publiques réhabilitées	Grand public	Panneau pédagogique	7	D.26

Enjeu 5 : Gestion quantitative des ressources en eau

5.1	Communication en cas d'arrêt de sécheresse	Grand public	Courrier	En cas de sécheresse	D.5
		Elus	Courrier - mail		D.5
		Exploitants agricoles	Courrier - mail		D.5

Enjeu 1

Assurer une mise en oeuvre efficace du SAGE

Action 1.1

Guide du SAGE

Lien PAGD : D.2

Périodicité :

1 fois dans l'année suivant l'élaboration du SAGE.

Une mise à jour à mi-parcours peut-être envisagée.

Budget : 350€

Cibles :

Elus, services instructeurs, porteurs de projet.

Partenaire :

AESN

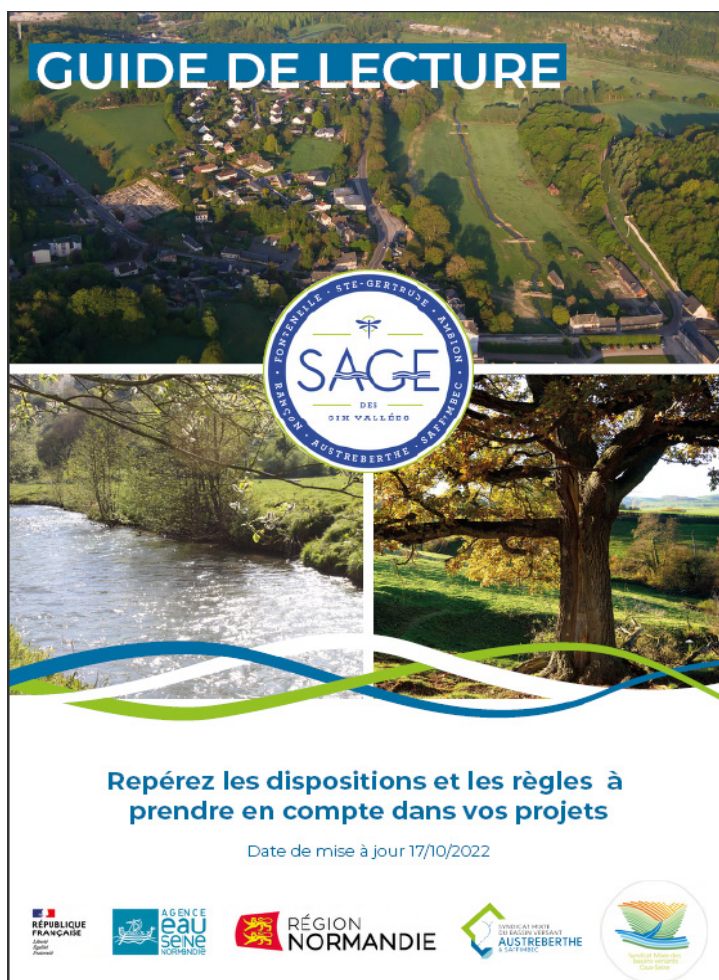
Critère dévaluation :

Nombre de consultation en ligne

Elaboration d'un guide du SAGE

Elaboration d'un guide de lecture qui accompagnera le PAGD et le règlement. Il aura pour objectif de faciliter la prise en main des documents du SAGE. Un tableau à double entrée permettra de trouver les dispositions et les règles par thématique et par acteur.

Il s'agira d'un document synthétique et de lecture rapide. Le guide sera édité en format papier et distribué au même temps que les documents du SAGE. Une version numérique sera également disponible en ligne avec des renvois directs sur les dispositions, règles et cartographies du document.



Enjeu 1

Assurer une mise en oeuvre efficace du SAGE

Action 1.2

Présentation du SAGE :
Services de l'Etat

Lien PAGD : D.2

Périodicité :

1 fois dans l'année suivant
l'élaboration du SAGE.

Budget :

Temps d'animation

Cibles :

Services de l'Etat

Partenaires :

AESN, DREAL, DDTM

Critère d'évaluation :

Nombre de participants /
invitations

Présentation du SAGE Atelier 1 : Services instructeurs

Une fois le guide validé et édité, il sera adressé avec les documents du SAGE et un courrier du Président de la CLE à l'ensemble des communes, EPCI et aux différents services instructeurs. Des ateliers seront ensuite organisés pour présenter le document. Quatre ateliers seront organisés auprès des cibles différentes.

Atelier 1 : Services de l'état

Objectif : Présentation du document, focus sur les dispositions de mise en compatibilité et le règlement.

Format : Atelier pour tester des cas concrets.

Cibles :

- DREAL
- DDTM
- OFB
- Département

Enjeu 1

Assurer une mise en oeuvre efficiente du SAGE

Présentation du SAGE

Atelier 2 : Services de planification urbaine

Action 1.3

Présentation du SAGE
Services de planification
urbaine

Lien PAGD : D.2

Périodicité :

1 fois dans l'année suivant
l'élaboration du SAGE.

Budget : 350€

Cibles :

Services de planification
urbaine

Partenaires :

AESN, DREAL, DDTM

Critère dévaluation :

Nombre de participants /
invitations

Atelier 2 : Services de planification urbaine

Objectif : Présentation du document, focus sur les dispositions de mise en compatibilité et le règlement.

Format : Présentation des dispositions de dispositions de mise en compatibilité et des règles. Discussion sur le contenu du porter à connaissance et sur la pertinence de réaliser un guide d'application du SAGE dans documents d'urbanisme.

Cibles :

- DDTM
- SCOT
- PLUi
- CAUE
- Agences d'Urbanisme

Enjeu 1

Assurer une mise en oeuvre efficace du SAGE

Action 1.4

Présentation du SAGE :
Services instructeurs de
permis de construire

Lien PAGD : D.2

Périodicité :

1 fois dans l'année suivant
l'élaboration du SAGE.

Budget :

Temps d'animation

Cibles :

Services instructeurs de
permis de construire

Partenaires :

AESN, DREAL, DDTM

Critère dévaluation :

Nombre de participants /
invitations

Présentation du **SAGE** **Atelier 3 : Services instructeurs de permis de construire**

Atelier 3 : Services instructeurs de permis de construire

Objectif : Présentation du document, focus sur le règlement et les
cartographies. Construction d'une note avec les prescriptions pre-
rédigées pour chaque règle.

Format : Atelier

Cibles :

- EPCI instructeurs
- Communes instructrices

Enjeu 1

Assurer une mise en oeuvre efficiente du SAGE

Présentation du **SAGE**

Atelier 4 : Services compétents en eau potable et assainissement

Action 1.5

Présentation du SAGE
Services compétents en eau
potable et assainissement

Lien PAGD : D.2

Périodicité :

1 fois dans l'année suivant
l'élaboration du SAGE.

Une mise à jour à mi-parcours
peut-être envisagé.

Budget :

Temps d'animation

Cibles :

Services instructeurs de
permis de construire

Partenaires :

AESN, DREAL, DDTM

Critère dévaluation :

Nombre de participants /
invitations

Atelier 4 : Services compétents en eau potable et assainissement

Objectif : Présentation du document, focus sur le règlement, les dispositions en lien avec leurs compétences. Présentation de la cartographie érosion.

Format : Atelier

Cibles :

- ECPI compétents,
- SIAEPAS
- Chargés d'opération AESN.

Enjeu 1

Assurer une mise en oeuvre efficiente du SAGE

Action 1.6

Evènement annuel de sensibilisation à destination des élu(e)s

Lien PAGD : D.5

Périodicité :

1 fois par an

Budget :

3000 € TTC / an

Cibles :

Elu(e)s du territoire
Membres de la CLE

Partenaire :

AESN

Critère dévaluation :

Nombre de participants /
invitations

Sensibilisation des élu(e)s Demi-journée thématique de sensibilisation aux thématiques du SAGE

Tous les ans, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, une demi-journée thématique sera organisée à destination des élu(e)s du territoire et membres de la CLE.

L'objectif est de maintenir une dynamique de territoire dans la continuité de la classe d'eau. Le format de l'évènement sera adapté chaque année à la thématique choisie en fonction des actualités. Il est envisagé l'intervention de conférenciers, les visites de territoire, des ateliers participatifs, des témoignages d'élus...

En 2023, l'évènement aura pour objectif de présenter le SAGE approuvé. Cette présentation se fera à la suite de l'intervention d'un conférencier sur l'histoire de la politique de l'eau en France, avec un zoom sur l'outil « SAGE ».

Le montant alloué pourra comprendre la location de salles, le transport, les intervenants ou le service d'un traiteur.

Devis conférence année 1	
Conférence portant sur l'histoire de la politique de l'eau en France et la place qu'y occupent les SAGE	2 400 €/TTC
Moment de convivialité	600 €TTC



Enjeu 1

Assurer une mise en oeuvre efficace du SAGE

Action 1.7

Journée thématique de sensibilisation et d'animation

Lien PAGD : D.5

Périodicité :

1 fois par an, en mai ou en juin

Budget :

6000 € TTC / an

Cibles :

Grand public

Partenaires :

AESN, CG76

Critère dévaluation :

Nombre de participants

Sensibilisation du grand public : Fête de la Nature

Dans l'objectif de sensibiliser le plus grand nombre, le SMBVAS organise depuis 2014, la Fête de la Nature dans le parc du Centre Eau Risque et Territoire. Destinée au grand public, cette journée sera l'occasion de mettre en avant les actions du SAGE des 6 Vallées. Des ateliers et animations seront proposés en liens avec les milieux aquatiques et le risque inondation.

La Fête de la Nature est organisée une fois par an, sur une journée, un samedi du mois de mai ou juin.

Des événements annexes sur le territoire de Caux-Seine sont également organisés.

Les SMBV assurent la promotion de leurs événements mutuels afin de rayonner sur l'ensemble du territoire du SAGE et pourront proposer des animations



Enjeu 1

Assurer une mise en oeuvre efficace du SAGE

Action 1.8

Site internet du SAGE

Lien PAGD : D.5

Périodicité :

1 fois, puis mise à jour pour faire vivre le site internet

Budget :

4905.6 € TTC : site internet

1 788 € TTC charte graphique

Cibles :

Grand public, partenaires techniques et élus

Partenaire :

AESN

Critère dévaluation :

Nombre de visites

Site internet dédié au SAGE

Aujourd'hui un onglet du site internet du SMBVAS, et un onglet du SMBVCS présente le SAGE. Ces onglets sont très généraux, et nécessitent une mise à jour.

Aujourd'hui, l'objectif est d'améliorer la visibilité, et faciliter le partage de document et d'informations concernant le SAGE.

Ainsi il est prévu la création d'un site internet, à intégrer sur les sites du SMBVAS et du SMBVCS. Ce site présentera le SAGE et permettra de mettre en ligne le guide de lecture du SAGE, les documents du SAGE, les actualités, l'agenda et les documents à destination des membres de la CLE.

Le lien de ce site pourra également être proposé aux communes pour le mettre sur leur site internet et ainsi relayer les informations plus facilement.

La mise en place du site internet sera l'occasion de travailler sur une charte graphique pour le SAGE, qui dispose aujourd'hui uniquement d'un logo. La charte graphique sera d'ailleurs élaborée à partir de ce logo. La charte graphique servira notamment au rapport d'activité. L'AESN a donné son accord.



Enjeu 1

Assurer une mise en oeuvre efficiente du SAGE

Action 1.9

Sensibilisation des scolaires

Lien PAGD : D.26

Périodicité :

Le nombre d'animations peut évoluer en fonction des capacités des structures.

Budget :

Temps d'animation

Cibles :

Scolaires - niveau primaire

Partenaire :

Ville de Barentin (kit d'animation déchet & rivière)

Critère dévaluation :

Nombre d'animations

Promouvoir des classes d'eau et proposer des animations

Le SMBVAS dispose d'un espace de sensibilisation adapté au public scolaire : le Centre Eau Risque et Territoire. Le CERT dispose d'un parc évènementiel, d'une mare pédagogique, d'un parcours pédagogique extérieur, d'un accès à la rivière de l'Austreberthe ainsi qu'un espace scénographie avec une exposition permanente «Vivre avec le risque».

Les structures feront ainsi la promotion des classes d'eau auprès du public scolaire à l'échelle du territoire du SAGE, afin de proposer et ainsi valoriser les animations pédagogiques proposées par les structures :

- Animation «Rivière et déchets»
- Animation «Vivre avec le risque»
- Animation «Autour de la mares»

En complément, les SMBV proposeront un listing d'outils existant que le corp enseignant pourra s'approprier. Le listing sera envoyé par mail à la base de données scolaires deux fois par an : lors de la journée mondiale des océans et lors de la journée mondiale des zones humides pour marquer le coup.



Enjeu 1

Assurer une mise en oeuvre efficiente du SAGE

Action 1.10

Aire Terrestre Educative

Lien PAGD : D.26

Périodicité :

2022-2024

Budget :

Temps d'animation

Cibles :

Scolaires

Partenaire :

AESN, OFB

Critère dévaluation :

Nombre d'enfants sensibilisés, choix des modes de gestion, valorisation auprès du grand public

Aire Terrestre Educative

L'Aire Terrestre Educative est un programme proposé par l'Office Français de la Biodiversité et financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il est mené conjointement par les enseignants et la structure référente, le Syndicat de Bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Il permet aux élèves de découvrir une zone humide en bordure du Saffimbec sur leur commune, de participer à sa gestion de manière démocratique et de proposer des actions en fonction des enjeux identifiés.

3 classes de l'école de Pavilly (CM1/CM2) participent à l'Aire Terrestre Educative. Le programme est mené sur 3 ans (2021-2024). Les enfants participent à des animations et des ateliers sur le site, avec le SMBVAS ou des prestataires, mais aussi travaillent en classe avec leurs enseignants.



Enjeu 3

Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

Plaquette des bonnes pratiques de gestion des cours d'eau

Action 3.1

Plaquette rivière

Lien PAGD : D.5 et D.23

Périodicité :

1 fois par an

Budget :

3 612€ TTC

Cibles :

Riverains et utilisateurs des cours d'eau

Partenaire :

AESN

Critère dévaluation :

Nombre de plaquettes imprimées et distribuées

Nombre de téléchargement en ligne

Le SMBVAS a récupéré au 1er janvier 2022 la compétence rivière, un des objectifs est de sensibiliser les riverains et les utilisateurs des cours d'eau (jardins partagés, kayakiste, pêcheurs, ...) à sa bonne gestion, notamment à l'entretien des berges.

Des plaquettes de bonnes pratiques de gestion des cours d'eau existent et sont déjà nombreuses.

Une plaquette de sensibilisation de bonnes pratiques pourra être personnalisée au territoire du SAGE, puis distribuée aux riverains et aux usagers et mis en ligne sur le site internet du SAGE et des SMBV comme ressource.

La plaquette réalisée par le SBV de l'Arques, complète et correspondant à nos besoins, sera donc adaptée et éditée.

Devis Adaptation et édition plaquette des bonnes pratiques	
Achat de droits Forfait	1500,00 €
Impression 1000 ex.	2 112,00 €

Enjeu 1

Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

Sensibilisation des usagers des cours d'eau

Action 3.2

Animations

Lien PAGD : D.5 ; D.23

Périodicité :

1 fois par an

Budget :

Temps d'animation

Cibles :

Services de planification
urbaine

Partenaires :

AESN, com-com

Critère dévaluation :

Nombre de participants /
invitations

En lien avec l'action 3.1 « création d'une plaquette des bonnes pratiques de gestion des cours d'eau », et afin de faire vivre cette plaquette, il est prévu d'organiser des animations à destination des usagers des cours d'eau et des riverains. Les animations seront axées sur les bonnes pratiques et l'entretien des berges.

Les animations auront lieu dans des jardins partagés. Une animation est prévue par an, et le lieu changera chaque année afin de couvrir le territoire du SAGE.

Enjeu 3

Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

Action 3.3

Journée thématique :
formation des agents
techniques

Lien PAGD : D.23

Périodicité :

1 fois par an

Budget :

300 € TTC / an

Cibles :

Agents des espaces verts,
responsables gestion
d'espaces verts, agents de
déchetterie

Partenaires :

AESN, PRAM, Com-Com

Critère dévaluation :

Nombre de participants /
invitations

Formation des agents techniques pour l'entretien des mares et des bordures de cours d'eau

L'entretien des mares et des cours d'eau n'est pas toujours adapté. Le SMBVAS a pu constater que les collectivités s'interrogent souvent sur les interventions d'entretien à prévoir.

Une formation pratique sur l'entretien écologique des mares et des cours d'eau sera organisée à destination des agents des espaces verts en charge de cette mission. Le volet mares sera organisé en partenariat avec les agents du PRAM. Le volet cours d'eau sera réalisé en régie. Un temps de formation pratique sera dédié à la gestion d'Espèces Exotiques Envahissantes.

Ces formations se dérouleront au Centre Eau Risque et territoire. Il est doté d'un parc paysager, composé d'une prairie humide, d'une mare pédagogique, un cours d'eau et un ruisseau. Elles se dérouleront sur une journée. Le repas sera pris en charge par les SMBV, et son coût sera inscrit dans la demande de subvention.



Enjeu 3

Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

Action 3.4

Animations scolaires

Lien PAGD : D.26

Périodicité :

1 fois par an
10 animations

Budget :

2 700 € TTC / 10 anim
Temps d'animation

Cibles :

Scolaires

Partenaire :

CARDERE

Critère dévaluation :

Nombre d'élèves participant à l'animation

Animation

«Donnons vie aux mares»

Depuis plusieurs années, le SMBVAS propose des animations en lien avec l'association CARDERE autour des mares (habitat, usages, fonctionnement).

Ce plan permet aux écoles du territoire du Bassin Versant qui le souhaite de bénéficier d'une animation d'environ 2h00 sur une mare à proximité de l'école.

Le SMBVAS fait le lien entre les écoles (proposition des animations, prise de contact, gestion des inscriptions, transmissions des informations) à CARDERE, qui se charge de l'organisation et de l'animation.

Aujourd'hui 10 animations sont proposées aux scolaires, qui sont effectuées sur la période avril-mai.

Le SMBV Caux Seine propose également des animations autour de la mare. Le SMBVCS animent en interne les animations auprès des scolaires.



Enjeu 3

Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

Action 3.5

Panneaux pédagogiques

Lien PAGD : D.26

Périodicité :

Sur les 7 mares réhabilitées puis à chaque réhabilitation de mare publique

Budget :

4 612,80 € TTC

Cibles :

Grand public

Partenaire :

AESN

Critère dévaluation :

Nombre de panneaux installés

Panneaux pédagogiques sur les mares publiques réhabilitées

Depuis 2014, le SMBV mène une opération de réhabilitation des mares du territoire.

Il est envisagé la création de panneaux pédagogiques sur les sept mares publiques qui ont été réhabilitées par le SMBVAS. Les panneaux pédagogiques seront semblables à celui réalisé sur la mare du CERT, et à destination du grand public.

A l'avenir, il sera prévu systématiquement d'implanter un panneau pédagogique sur les mares publiques réhabilitées.

Le SMBVCS communique également sur les mares réhabilitées.

Devis impression, montage et livraison des panneaux pédagogiques	
Selfsignal	4 612.80 € TTC



Action 5.1
Communication en cas
d'arrêt sécheresse

Lien PAGD : D.5

Périodicité :
Régulière - en cas d'arrêt
sécheresse

Budget :
Temps d'animation

Cibles :
Grand public, Elus, exploitants
agricoles

Partenaire :
AESN

Critère dévaluation :
Nombre de personnes
touchées - interactions sur
les réseaux sociaux, mails
envoyés, courriers envoyés

Le SAGE des six vallées est membre du comité sécheresse. En cas d'arrêt de sécheresse concernant le territoire, le rôle du SAGE, sera de relayer l'information sur son territoire et de sensibiliser aux économies d'eau. Les canaux de diffusion seront adaptés à chaque cible. Une attention particulière sera portée à la communication sur les restrictions.

Grand public	Réseaux sociaux
Elus	Courrier - Mails
Exploitants agricoles	Courrier - Mails



